

PLAN D'ACTION 2011
FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES



Février 2011



PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

(P.A.I.P.H)

COMITÉ DE TRAVAIL

Coordination et réalisation

Barrette, André, directeur services des ressources humaines, coordonnateur
Nadeau, Nicole, conseillère développement organisationnel & formation
Pettersen, Marc, conseiller municipal

Comité Interservices

Allard, Jeannot, directeur, Service des communications
Bolduc, Yvan, chef de division, Service de la sécurité incendie
Brassard, Laval, capitaine, Service de la sécurité publique
Claveau, Laval, directeur adjoint voirie, parcs et signalisation, Service des travaux publics
Côté, Jean-Paul, chef de division, Service des sports et plein air
Lebel, Anne, chef de division, Service des bibliothèques
Lévesque, Michel, chef de division, Service des immeubles
Roberge, Isabelle, conseillère service aux citoyens, Service des communications
Savard, Nancy, conseillère, Service des Arts, culture, communautaire
Simard, Denis, adjoint au directeur, Service du génie
Turcotte, Luc, chef de division, Service de l'aménagement du territoire et urbanisme

Invitée externe

Gagnon, Francine, coordonnatrice, Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay Inc. (GOPHS)

Organismes ou services consultés

Association du Québec pour les enfants avec problèmes auditifs
Association loisir plus pour personnes handicapées physiques
Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)
Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)
Association régionale en loisirs pour personnes handicapées
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay inc. (GOPHS)
L'Interassociation des personnes handicapées du Saguenay
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
Plusieurs organismes – rencontre tenue lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées
Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Saguenay
Société de l'autisme (Chicoutimi, Jonquière, La Baie)
Tous les services de la Ville de Saguenay

MOT DU MAIRE



Au nom de tous les membres du conseil de ville, je suis heureux de vous présenter le plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées 2011. Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Saguenay adopte annuellement ce plan visant à améliorer nos structures municipales relativement aux réalités quotidiennes auxquelles font face les personnes vivant avec un handicap, et ce, dans le but de les rendre plus autonomes et de leur faciliter la vie. Aussi, il est important de développer à Saguenay des outils dans ce sens; il s'agit de se conscientiser face à leurs besoins pour pouvoir être efficaces.

Pour arriver à des résultats concrets, les membres du comité se sont associés à des personnes vivant avec des handicaps pour l'élaboration de ce plan d'action. Il est essentiel de prendre le pouls de la clientèle pour pouvoir pleinement répondre à leurs besoins. Ce sont des ressources connaissant bien les différents problèmes auxquels ces personnes sont confrontées à tous les jours.

Ici, il ne s'agit pas seulement de construire ou de rénover, mais bien de sensibiliser l'ensemble de la population quant aux impératifs inhérents aux différents handicaps possibles, puisqu'une société bien organisée se préoccupe de la qualité de vie de chacun. Souvent, ce sont des petits gestes simples, de petites adaptations qu'il est essentiel de ne pas négliger et que nous devons prendre l'habitude de mettre en place.

Ce plan d'action constitue un guide pratique, consignait toutes les interventions en cours ou planifiées par chacun des services municipaux de notre belle ville. En plus de répondre aux besoins des personnes vivant avec un handicap, ces mesures faciliteront sans aucun doute l'accès aux services municipaux à chacun d'entre nous. Je suis fier du travail déjà accompli et encore davantage des projets à venir; poursuivre le développement pour favoriser l'épanouissement de la personne handicapée, c'est se donner des outils en tant que société équitable.

*Jean Tremblay,
Maire de Saguenay*

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	5
2. L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS	6
3. L'HABITATION - INTERVENTION SUR LE CADRE BÂTI.....	9
4. LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL.....	11
5. LE TRANSPORT.....	14
6. LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT	15
7. L'EMPLOI	17
8. LES ARTS, CULTURE, COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE, LES SPORTS ET LE PLEIN AIR.....	19
9. LES COMMUNICATIONS.....	26
10. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.....	28
11. CONCLUSION	29

1. INTRODUCTION

La Ville de Saguenay a fait le bilan des actions prises depuis la mise en œuvre de la « Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale » sanctionnée par le gouvernement du Québec le 17 décembre 2004 dans le but d'améliorer l'accessibilité universelle à ses services et ses immeubles publics. Dans l'optique de faire connaître les mesures prises et les mesures envisagées par rapport à l'évolution des besoins de cette clientèle. La Ville de Saguenay s'est dotée d'un plan d'action dont la réalisation est sans cesse en croissance. Les obstacles identifiés préalablement sont résolus par la mise en place de mesures visant à atteindre les objectifs recherchés. Les échéanciers sont généralement respectés, sinon devancés, témoignant de notre progression selon une tangente d'adaptation et de sensibilisation. Ce qui a été accompli constitue un premier pas quant à notre désir d'atteindre une accessibilité universelle au niveau des services de la Ville de Saguenay.

Pour chacun des secteurs identifiés, la Ville de Saguenay, par l'entremise de son comité de travail, tient à s'assurer que tous les services de la Ville engagés dans cette démarche travailleront en concertation et en étroite collaboration afin d'obtenir des résultats concrets sur les mesures identifiées et ainsi, répondre adéquatement aux préoccupations des personnes handicapées. Pour assurer une prestation de service répondant à leurs besoins, la Ville de Saguenay travaille en partenariat avec les organismes et associations de regroupements de personnes handicapées et les consulte au besoin.

L'élaboration de ce plan d'action est le fruit du travail d'un comité qui comprend et défend ardemment les droits des personnes handicapées, selon leurs connaissances et leurs expertises respectives, pour faciliter leur intégration entière et totale dans une ville qui est la leur, en tant que citoyen.

2. L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS

Le Service des immeubles et des équipements motorisés accorde un caractère prioritaire au projet d'intégrer des facilités d'accès universels aux édifices publics.

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<p><i>Bâtiments municipaux</i></p>	<p>Accessibilité générale et état de la situation</p> <p>Suivi de l'information relative aux édifices publics</p>	<p>Établissement d'un programme de dépenses d'immobilisation impliquant un montant récurrent dédié à l'installation, la réparation ou l'amélioration majeure de facilités d'accès aux édifices publics offertes aux personnes handicapées.</p> <p>Afin de compléter et d'actualiser notre banque de données, nous embauchons de temps à autre une ressource pour assister le Service des immeubles et des équipements motorisés (SIÉM) pour la mise à jour de différentes données.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise à jour de l'inventaire des facilités; ❖ Vérification de leur état et de leur conformité en fonction des normes établies; ❖ Présentation de recommandations relatives au caractère d'antériorité à accorder aux interventions nécessaires; ❖ Élaboration d'un programme d'intervention pour la correction des lacunes relatives à l'accessibilité que présentent les édifices publics. 	<p>Mobilisation ponctuelle et permanente de ressources</p>	<p>En continu</p> <p>2011 et en continu</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
	Mise à jour de façon continue des documents et rapports faisant état de la situation courante	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Inventaire des édifices municipaux (publics et non publics) et mise à jour de leur niveau d'accessibilité universelle ❖ Établissement et mise à jour d'une liste d'interventions dédiées au maintien et à la mise en conformité du niveau actuel d'accessibilité universelle des édifices municipaux (publics) ❖ Diverses interventions dans plusieurs édifices municipaux (publics) ❖ Reconstruction après sinistre du bâtiment d'accueil du Centre de ski de fond Le Norvégien de l'arrondissement de Jonquière, en lui donnant une accessibilité universelle de niveau II ❖ Accessibilité universelle de niveau II du Bâtiment d'accueil du parc de la Rivière du Moulin, de l'arrondissement de Chicoutimi ❖ Accessibilité universelle de niveau II du Pavillon Mellon, de l'arrondissement de Jonquière ❖ Accessibilité universelle de niveau I des bureaux du Service des arts et de la culture, dans l'arrondissement de Chicoutimi ❖ Accessibilité universelle de niveau I de la Maison des jeunes du secteur de Laterrière, arrondissement de Chicoutimi 	<p>Mobilisation ponctuelle de ressources</p> <p>Mobilisation de ressources permanentes</p> <p>Mobilisation de ressources permanentes</p> <p>Construction nouvelle</p> <p>Construction nouvelle</p> <p>Construction nouvelle</p> <p>Relogement du Service des arts et de la culture</p> <p>Réfection des accès extérieurs</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>2010-2011</p> <p>2010-2011</p> <p>2010-2011</p> <p>2010-2011</p> <p>2010-2011</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
		<p>Le Service des immeubles et des équipements motorisés accorde un caractère prioritaire au projet d'intégrer des facilités d'accès universel aux Bureaux d'arrondissement de Jonquière et de La Baie, ainsi qu'à l'édifice de la Mairie de l'arrondissement de Chicoutimi.</p> <p>Le Service a mandaté des professionnels afin d'analyser les difficultés que présente ce projet et d'en évaluer le coût de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mandat d'étude pour l'intégration d'un ascenseur à la structure du bureau d'arrondissement de Jonquière ❖ Mandat d'étude pour l'intégration d'un ascenseur à la structure du bureau d'arrondissement de La Baie; ❖ Mandat d'étude pour l'intégration d'un ascenseur à la structure de la mairie, arrondissement de Chicoutimi; 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mandat à l'étude ❖ Mandat à l'étude ❖ Mandat à l'étude 	<p>2010-2011</p> <p>2010-2011</p> <p>2010-2011</p>

3. L'HABITATION - INTERVENTION SUR LE CADRE BÂTI

La municipalité par sa réglementation, agit comme collaborateur auprès des différents intervenants du domaine de la construction et des propriétaires afin de faire valoir l'importance de rendre accessible les bâtiments et les lieux pour les personnes à mobilité réduite. Cette démarche se fait au quotidien par le biais des demandes de permis, par de l'information, par des programmes d'aide et par des vérifications terrain. Dans un souci de collaboration, la municipalité forme le personnel afin de s'ajuster aux nouvelles méthodes et produits offerts sur le marché.

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Habitation Pour les bâtiments suivants : maison, jumelé, duplex, triplex, maison en rangée, pension de famille, maison de chambres (moins de 10 ch), et l'intérieur de tous les logements	Accessibilité des lieux à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments	<p>Informer les propriétaires, architectes, professionnels de la construction et du bâtiment, sur la façon de concevoir les aménagements, et ce, malgré qu'ils ne soient pas régis par le code de construction.</p>	<p>Le maintien des mesures des années antérieures fait partie intégrante des mesures annuelles.</p> <p>❖ En 2010 nous avons préparé un catalogue de données (photos et de détails d'équipements d'adaptation) pour les logements, qui servira de référence afin d'aider les bénéficiaires, leurs familles et les différents intervenants à choisir et à mieux comprendre ce que donnera le produit fini. Pour 2011, nous finaliserons et améliorerons le document, afin de l'ajuster à nos activités.</p>	<p>2011 En continu</p>
	Adaptation des logements	<p>Maître d'œuvre du Programme d'adaptation à domicile (P.A.D.) qui vise à offrir une aide financière, afin d'aider la personne handicapée à défrayer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible et adapter le logement qu'elle habite et pour faciliter les soins d'hygiène (levier sur rail, surélévation des baignoires, etc.).</p> <p>L'aide financière qui est versée par la S.H.Q. et la S.C.H.L. est administrée par les inspecteurs en bâtiment de la municipalité. Ces montants peuvent atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 16 000 \$ par personne handicapée; ❖ Une aide additionnelle peut être ajoutée selon certaines conditions; ❖ Application du programme selon les critères prévus et selon l'aide financière accordée. 	<p>CHAISE ÉLÉVATRICE</p> <p>❖ Présentement, les ergothérapeutes, les inspecteurs, les bénéficiaires et leurs familles ont des difficultés à rencontrer les exigences du Code de construction lorsque vient le temps d'installer ce genre d'équipement dans les escaliers des logements. Pour ce faire, nous sommes à évaluer si des solutions sont envisageables afin de faciliter leur installation. Une analyse par notre comité technique se penchera sur cette problématique.</p>	<p>2011 En continu</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Habitations, établissements commerciaux, édifices à bureaux, établissements de santé, de réunion et d'industries	Formation des inspecteurs	Depuis quelques années, différentes formations sont données aux inspecteurs afin qu'ils soient en mesure d'être à jour et aux faits des exigences dans le domaine de l'adaptation des domiciles;		En continu
	Accessibilité des lieux à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments	Informer et faire respecter (propriétaires, architectes, professionnels de la construction et du bâtiment) sur : <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'application des normes du Code de construction du Québec, pour les bâtiments sous la juridiction de la Ville et information des normes pour les bâtiments sous la juridiction de la Régie du bâtiment du Québec; ❖ Application des normes concernant les cases de stationnement selon le règlement de zonage et le code de construction. 		En continu
Bâtiments assujettis à la Ville de Saguenay (non assujettis à la Régie du bâtiment du Québec) et qui sont assujettis aux différents codes de construction en ce qui à trait à la conception sans obstacle	Identifier les bâtiments (liste)		Vérifier si les aménagements demandés aux permis, concernant l'accessibilité des lieux à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, ont été respectés.	2011 et en continu
	Logements accessibles		Répertoire des logements accessibles pour les personnes handicapées. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Inventorier les logements accessibles sur le territoire de la municipalité et en informer les personnes handicapées. 	2011 et en continu

4. LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

La sécurité en milieu résidentiel est assurée par le Service de la sécurité publique et le Service de la sécurité incendie. Ils sont tous deux soucieux d'assurer un service adéquat répondant aux besoins des personnes handicapées en sachant qu'elles sont plus vulnérables.

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<p>Sécurité publique Sécurité incendie</p>	<p>Méconnaissance de cette clientèle et méthodes d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Consolider notre partenariat avec l'Agence de la santé et des services sociaux. 	<p>Projet de formation qui devra faire l'objet d'une analyse exhaustive.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Sensibiliser les policiers et les pompiers quant à l'intervention ciblant les personnes handicapées en cas d'évacuation ou de confinement; ❖ Formation ciblant les particularités en matière de communication avec les personnes, en fonction de leur handicap. 	<p>2010-2012</p>
<p>Sécurité incendie Division gestion et analyse des risques Section des mesures d'urgence</p>	<p>Localiser les résidences où il y a des personnes handicapées</p> <p>Difficulté à mettre à jour les données pour localiser les résidences de personnes handicapées</p>	<p>Base de données RADAR</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Inscrire la description et programmation de toutes les personnes handicapées sur le système informatique de carte d'appel; ❖ Créer un lien entre JMap et Radar afin de localiser rapidement une personne vulnérable; ❖ Nous avons conçu un plan particulier d'intervention auprès des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite; ❖ Présentement, nous comptons 150 personnes inscrites. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lors de la distribution du bulletin d'information émis par la Ville aux citoyens, inviter les gens vulnérables à s'inscrire à notre base de données en faisant connaître notre programme; ❖ Maintenir actif le comité regroupant la Ville de Saguenay ainsi que les organismes du CSSSS, CRDP, MSPQ, OPHQ, GOPHS , afin d'assurer la diffusion et la promotion du formulaire d'inscription volontaire « personnes handicapées vulnérables en cas de sinistre », par la distribution d'un dépliant lors des visites résidentielles annuelles; ❖ Recevoir entre 50 et 100 inscription annuellement. 	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Sécurité incendie Division gestion et analyse des risques Section prévention	Vulnérabilité des personnes handicapées	Mesure quotidienne effectuée par la division de la prévention. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Exercices d'évacuation pour évaluer les délais d'intervention en cas de sinistre; ❖ Exercices d'évaluation concernant les résidences pour personnes âgées, supervisés par les préventionnistes et recommandations à la direction de l'établissement et à l'Agence de la santé et des services sociaux ❖ Lors de la tenue d'exercices incendie conjoints (SSI et exploitant), évaluer les protocoles d'évacuation d'urgence visant les résidences pour personnes âgées ayant besoin d'aide; ❖ Nous nous assurons également que les plans de mesures d'urgence qui nous sont transmis et qui sont requis par le Code national de prévention des incendies tiennent compte des personnes ayant des incapacités en identifiant les mesures spécifiques. 	À chaque année ces résidences vont faire l'objet de la tenue d'un exercice. En 2010, 43 exercices ont été réalisés, soit l'ensemble des résidences pour personnes âgées sur notre territoire. Poursuivre cette pratique Poursuivre cette pratique	En continu 2010 En continu En continu
Sécurité publique	Stationnements pour personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Processus d'actions planifiées pour le respect des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées; 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Projet à développer pour résorber cette situation. ❖ Reproduire cette campagne de sensibilisation à tous les ans (voir communication). 	2011

5. LE TRANSPORT

Les personnes handicapées ont droit à des services de transport adéquats "pour tout motif" sécuritaires et accessibles, comme tout autre citoyen. Nous savons que l'élimination des contraintes en matière de transport est indispensable pour permettre leur inclusion pleine et entière. La Société de transport du Saguenay met tout en œuvre pour satisfaire la clientèle de personnes handicapées.

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Transport	Transport adapté insuffisant pour les déplacements	Rencontre entre les représentants de la Société de transport du Saguenay, le Ministère du transport et de responsables d'associations de personnes handicapées pour échanger sur leurs problématiques et envisager des pistes de solution.		2010-2011
	Manque d'information et méconnaissance des attentes de cette clientèle		Formation d'un comité de travail formé de représentants de la Ville, de la Société de transport du Saguenay et d'organismes d'associations de personnes handicapées pour unir nos efforts dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement d'accessibilité universelle du transport en commun pour le groupe des personnes handicapées.	2011-2012

6. LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT

En lien avec les Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le Service des travaux publics a pour mission d'entretenir les infrastructures municipales de voirie, de signalisation, des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que des parcs en plus d'assurer la production, le contrôle et la distribution de l'eau potable, de même que la gestion de l'environnement. Depuis déjà plusieurs années, nous portons une attention particulière aux aménagements pour personnes handicapées (exemples : trottoirs, traverses piétonnes, cases de stationnement).

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Signalisation, circulation et voirie	Voies de circulation et trottoirs Hauteur et largeur et montées surbaissées	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Élaboration d'un programme de réfection, d'amélioration et d'entretien pour l'amélioration de l'état général des voies de circulation et trottoirs dans les secteurs les plus urgents dans les centres-villes des trois arrondissements de Jonquière, Chicoutimi et La Baie; ❖ Améliorer la qualité du déneigement au centre-ville, surtout les trottoirs. ❖ Évaluation et inventaire des intersections non accessibles par les personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maintenir cette pratique. ❖ Organiser l'espace des terrasses extérieures en saison estivale de façon à ne pas obstruer la circulation en fauteuil roulant. ❖ Travaux à faire sur les trottoirs et intersections (programme à prévoir); Débuter par les montées en asphalte; ❖ Faire des abaissés aux autres endroits. 	<p>En continu</p> <p>2011</p> <p>2010 et suivantes</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
	Formation des travailleurs pour l'accessibilité aux endroits publics	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Formation des opérateurs d'équipement de déneigement pour l'entretien des espaces devant être accessibles aux personnes handicapées afin de faciliter leurs déplacements; ❖ Former les employés qui doivent porter certaines attentions particulières dans l'exécution des travaux lors d'aménagements de trottoirs, d'intersections surbaissées, de signalisations adéquates et de déneigement afin de faciliter l'accès pour les personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maintenir cette pratique ❖ Maintenir cette pratique. 	<p>En continu</p> <p>En continu</p>
Stationnement (suite)		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Marquage des stationnements sur les rues et entretien des panneaux de signalisation, incluant la signalisation adéquate (enseigne, peinture). ❖ Embauche d'un étudiant pour parcourir le territoire de la municipalité pour imager l'état de la situation pour les stationnements des personnes handicapées; <p>Dresser un portrait de la situation à partir de l'information recueillie et faire des recommandations sur les améliorations et correctifs à apporter.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'assurer de la conformité des cases de stationnement pour personnes handicapées exigée par les règlements d'urbanisme; ❖ Vérifier les emplacements règlementaires et non règlementaires et apporter les correctifs conformément à la réglementation; ❖ Actualiser le plan d'intervention des travaux à faire; 	<p>En continu</p>

7. L'EMPLOI

Le Service des ressources humaines a comme objectif de développer et de mettre en place des politiques de gestion des ressources humaines équitables afin de s'assurer d'avoir un processus de recrutement accessible pour tous en s'assurant d'une accessibilité à l'égard des personnes handicapées. Pour ce faire, le Service des ressources humaines doit mettre en place des mesures pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans ses services et adapter ses outils de travail et ses affichages de postes permettant ainsi à tous, sans limitation, de postuler et obtenir un emploi à la Ville de Saguenay. La municipalité contribue à l'intégration au travail des personnes handicapées en leur offrant une chance égale d'accéder à un emploi et de le conserver.

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Dotation	L'accès à l'égalité à l'emploi	❖ Conformément à la loi sur l'accès à l'égalité à l'emploi, développer un programme d'accès à l'égalité à l'emploi pour le groupe des personnes handicapées	❖ En réalisation	2010-2011
	Méconnaissance de la loi sur l'égalité en emploi dans les municipalités		Conscientiser les directions de service, les gestionnaires, les syndicats et le personnel, quant à l'accès à l'égalité à l'emploi et à nos obligations à l'égard des personnes handicapées; ❖ Rencontre d'information ❖ Flash mémo d'information	2011
Santé sécurité au travail	Déficiência ou traumatisme temporaire (personnel déjà à l'emploi)	❖ Accommodement pour les employés dont les aptitudes sont réduites en raison d'une déficiência à la suite d'un traumatisme ou d'un accident de travail;	❖ Maintenir cette pratique	En continu
		❖ Réaménagement de certaines aires de travail selon une évaluation ergonomique particulière pour quelques salariés réintégrés au travail après un arrêt temporaire.	❖ Maintenir cette pratique	En continu

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<i>Dotation</i>		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Publiciser nos offres d'emploi externes auprès des organismes et associations regroupant les personnes handicapées pour faire connaître les emplois disponibles au sein de la Ville de Saguenay; ❖ Lors du recrutement d'étudiants en période estivale, faire la promotion des emplois d'été en lien avec le programme Emplois Étudiants Canada (EEC) dans les cégeps, universités et autres institutions d'enseignement pour faciliter le recrutement d'étudiants avec des limitations fonctionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promouvoir les offres d'emploi auprès d'organismes représentant les personnes handicapées tels : le SEMO, l'OPHQ, le CAMQ, etc.; ❖ Sur notre formulaire d'emploi, ajouter une section réservée à cette catégorie de clientèle, identifiant leurs besoins spécifiques s'ils sont appelés lors d'un processus d'embauche. Exemples : braille, système auditif, équipement et/ou aménagement particulier, etc.; ❖ Faire compléter le questionnaire d'identification d'accès à l'égalité en emploi lors des processus de sélection; ❖ Mise en place des mesures prévues au programme d'accès à l'égalité en emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'égalité des chances; - Mesures de soutien; - Mesures de consultation; - Mesure d'information. ❖ Appliquer le taux de nomination préférentielle pour le groupe des personnes handicapées jusqu'à l'atteinte des objectifs de redresser la sous-représentation, et ce dans le respect des ententes collectives de travail en vigueur; ❖ Favoriser à compétences égales, l'embauche de personnes handicapées; ❖ Collaborer avec des organismes spécialisés pour organiser des stages de formation en milieu de travail pour les personnes handicapées. 	<p>2010 En continu</p> <p>2011</p> <p>2011</p> <p>2011</p> <p>2011-2012</p> <p>2011 et en continu</p> <p>2011</p>

8. LES ARTS, CULTURE, COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE, LES SPORTS ET LE PLEIN AIR

Le Service des arts, culture, communautaire et bibliothèque et le Service des sports et plein-air travaillent en partenariat pour favoriser l'accessibilité à tous à ses programmes afin d'offrir aux citoyens et aux citoyennes un accès démocratique à de multiples opportunités d'épanouissement et d'enrichissement. Tout en tenant compte de ses ressources et de ses pouvoirs, la municipalité offre des facilités, des infrastructures, des services et des programmes d'activités. Des mesures particulières d'adaptation ont été prises dans plusieurs secteurs d'activité comme les bibliothèques, les parcs ou les terrains de jeux, permettant ainsi aux personnes handicapées d'avoir accès à plusieurs services et activités offerts par la municipalité. L'accès à des activités de loisirs variées constitue un élément important de développement pour les personnes handicapées et peut représenter, pour plusieurs, un premier pas vers l'intégration.

Le droit à des loisirs de qualité doit pouvoir s'affirmer pour tous, sans discrimination face au type de déficience ou du statut socio-économique. Assurer le développement harmonieux du loisir pour les personnes handicapées, c'est aussi prendre en considération le fait que leurs besoins diffèrent selon l'âge et les aspirations de chacune d'elles. Certaines souhaiteront s'adonner à des activités sportives alors que d'autres préféreront des activités culturelles. L'organisation des services de loisirs doit être en mesure de s'adapter à ces réalités afin de faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées.



Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Loisirs Services : Sports et plein air Arts, culture, communautaire et bibliothèque	Manque d'information concernant les activités de loisirs accessibles aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Augmenter la participation des enfants handicapés aux programmes municipaux de terrains de jeu et pendant la relâche scolaire; ❖ Répertorier les activités de loisirs offertes par la municipalité accessibles aux personnes handicapées. ❖ Répertorier les clubs et associations dont les activités sont accessibles aux personnes handicapées. 	<p>Maintenir cette pratique</p> <p>Maintenir ces données à jour</p> <p>Maintenir ce répertoire à jour</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>
	Coût des activités (Inscription et locaux)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Répertorier, harmoniser et faire connaître les politiques municipales de tarification et d'assistance spécifiques aux personnes handicapées et aux associations organismes de personnes handicapées (activités, locaux, photocopies, etc. 	<p>Maintenir cette pratique</p>	<p>En continu</p>
	Manque de ressources financières pour le programme d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Étendre le programme d'accompagnement en loisirs dans les trois arrondissements. ❖ Poursuivre cette participation de façon récurrente; 		<p>En continu</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<p>Généralité</p>	<p>Difficulté d'accès à certains équipements de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des besoins spécifiques des personnes handicapées dans le développement de nouveaux parcs et d'infrastructures de loisirs de la Ville de Saguenay; ❖ Installation d'un lève-personne pour accéder au bassin d'eau de la piscine extérieure du Mont-Fortin, arrondissement de Jonquière. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Inventorier les infrastructures de loisirs accessibles aux personnes handicapées (modules de jeux, sentiers urbains, aires de pique-nique, piscines, aré纳斯, blocs sanitaires, matériel spécialisé, etc.) en vue d'une plus grande accessibilité de celles-ci; ❖ Faciliter l'accessibilité aux événements. <p>Revoir la programmation et l'adaptation des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Plein air; ❖ Activités pédestres; ❖ Sports; ❖ Activités sur glace et sur neige; ❖ Activités aquatiques, etc. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Évaluation des rampes d'accès des piscines intérieures et extérieures; ❖ Évaluation des accessibilités : salle, vestiaire, toilette des piscines intérieures et extérieures 	<p>Reporté 2011</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours 2011</p> <p>Reporté 2011</p>

	<p>Accessibilité aux parcs et pistes cyclables</p>	<p>Pistes cyclables communes accessibles aux piétons et chaises roulantes.</p> <p>Inviter la personne responsable des parcs (Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme) afin de voir les besoins et d'améliorer ses connaissances sur le sujet :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Planifier un parc principal par arrondissement où seront intégrées des aires communes de terrain de jeux avec des équipements pour personnes handicapées; ❖ Intégrer un minimum d'équipement à chacun des parcs existants. 	<p>Reporté 2011</p>
	<p>Manque de ressources financières pour modification des parcs existants</p> <p>Traverses piétonnières pour handicapés visuels</p>		<p>Modification du mobilier urbain existant, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Lors des travaux d'aménagement, prévoir une dalle de béton à l'extrémité de certaines tables de pique-nique afin de pouvoir y mettre une chaise roulante (prévoir l'accès à cette dalle par un trottoir, car souvent ces tables sont localisées en terrain gazonné). 	<p>Reporté 2011</p>

BIBLIOTHÈQUES

Au terme d'un travail faisant le portrait de la situation dans les bibliothèques, une cinquantaine de recommandations ont été émises et plusieurs suggestions en vue d'une amélioration des services ont été retenues. Certaines devant être intégrées aux projets de nouvelles bibliothèques et s'avérant très onéreuses, d'autres pouvant être appliquées dans l'immédiat et avec peu de ressources. La division des bibliothèques puise ses objectifs annuels dans ces recommandations.

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Généralité	<p>Collections de certaines éditions adaptées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Acquisition des collections citées; ❖ Travail de recherche d'éditeurs et de nouveaux titres. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Poursuivre l'acquisition de collections de livres en gros caractères et de livres sonores. 	<p>En continu</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Bibliothèques	Adaptation de certains postes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre à la disposition des usagers au moins un poste informatique adapté aux fauteuils roulants, branché sur Internet et donnant accès au catalogue public; ❖ Acquisition d'un logiciel de grossissement des caractères (suggestion : Zoomtext) pour les postes d'accès public à l'informatique dans chaque bibliothèque; ❖ Installer des autocollants sur les claviers des postes d'accès public à l'informatique pour grossir les caractères des touches; ❖ Acquisition d'une méthode pour apprendre la langue québécoise des signes et, s'il y a lieu, d'autres publications liées à la déficience auditive. 		<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>
	Information et communication pour rejoindre cette clientèle	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Reconduction de l'action prise en 2010 pour Initier des contacts avec les différents organismes regroupant les clientèles visées et distribuer un sondage pour cibler et mieux connaître les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Diffusion de l'information relative aux collections de livres en gros caractères et de livres sonores (via les médias et auprès des groupes); ❖ Poursuite de l'action prise en 2010 pour améliorer le site WEB afin que les services adaptés des bibliothèques soient connus; ❖ Planification des locaux de la nouvelle bibliothèque de Jonquière pour une intégration maximale des aménagements pour les personnes handicapées. 	<p>En continu</p> <p>2011</p> <p>2011</p>

9. LES COMMUNICATIONS

Actuellement, la municipalité diffuse beaucoup d'information par l'entremise de son site Web. Toutefois, nous sommes bien conscients qu'il faudra développer d'autres moyens de communication adaptés aux personnes handicapées pour leur permettre d'être davantage informées et de pouvoir participer à la vie municipale, d'autant que cette clientèle est peu utilisatrice des nouvelles technologies Web. Le site Web de la municipalité est donc peu adapté aux personnes ayant une quelconque incapacité. Le comité de travail devra se pencher sur cet obstacle et trouver des alternatives adaptées et répondant à leurs besoins.

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Communication	<p>Accessibilité à l'information</p> <p>Mode de communication déficiente pour répondre et combler les besoins des personnes handicapées</p> <p>Mode de communication avec les personnes handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en service de la ligne téléphonique Info-Ville (418 698-3001) donnant l'information sonore sur les services et règlements municipaux; ❖ Distribution d'un guide pour personnes handicapées; ❖ Intégration d'un icône favorisant la participation des personnes handicapées dans le Cahier des loisirs, dans les différents bottins et publications de la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Formation des employés de première ligne sur « comment répondre et accueillir les personnes handicapées » afin qu'ils puissent leur répondre adéquatement et rendre un service répondant davantage à leurs besoins. 	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>
	<p>Faire connaître aux personnes handicapées l'accessibilité aux parcs, infrastructures et activités de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promotion de l'accessibilité aux parcs et infrastructures de loisirs, lorsqu'il y a lieu, par l'installation du sigle universel d'accessibilité sur les panneaux d'identification, et identification des activités de loisirs accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maintenir cette pratique 	<p>2011</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
	Site Web	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adaptation du site Web municipal. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mini-site Web adapté comportant des transformations importantes en matière d'accessibilité des contenus sur le Web lors des modifications du site Web de la ville; Ce mini-site aura la possibilité d'agrandir la taille de la police, l'utilisation d'un vocabulaire plus simple et autres technicalités favorisant plus facilement l'accessibilité à l'information; ❖ Mise sur pied d'un DVD/CD avec information visuelle, tactile et sonore sur les principaux services offerts aux personnes handicapées 	<p>2011</p> <p>2011</p>
Responsabilité du Service des communications		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ajouter le sigle universel d'accessibilité sur les panneaux d'identification des parcs et infrastructures de loisirs de la Ville de Saguenay, lorsqu'il y a lieu; ❖ Directives politiques du bureau du maire facilitant l'affichage des stationnements pour personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maintenir cette pratique ❖ Maintenir cette pratique 	<p>En continu</p> <p>En continu</p>

10. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

La Ville de Saguenay contribue déjà de façon significative et constante à l'amélioration de vie des personnes handicapées. Les membres du conseil municipal et les employés de la municipalité sont très conscients qu'il existe plusieurs obstacles qui empêchent l'intégration pleine et entière des personnes handicapées. Les actions déjà entreprises démontrent la volonté de l'administration municipale d'intervenir auprès de ses services spécialisés et de ses ressources internes dans le but de militer en faveur d'une concertation avec le milieu des affaires pour valoriser tout projet pouvant favoriser et faciliter l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées.

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
Formation	Adhésion naturelle vers une approche d'accessibilité universelle auprès des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Rencontre d'information pour certains élus; ❖ Communiqué d'information ponctuel à tout le personnel de la municipalité; ❖ Par des articles concrets, favoriser la mise en place de sources d'information diverses permettant d'interpeller systématiquement les élus, les gestionnaires et le personnel de la municipalité afin de renforcer notre démarche vers une culture naturelle de l'intégration des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Programme de formation spécifique à l'accueil des personnes handicapées prévu pour 2011; ❖ Reproduire une formation similaire pour les élus et cadres municipaux. 	<p>2011</p> <p>2011</p> <p>En continu</p>
Comité de travail	Suivi et amélioration du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Conseiller municipal actif dans le comité de travail qui veille à sensibiliser les membres du conseil municipal à l'importance d'agir; ❖ Nomination d'un nouveau membre sur le comité de travail représentant l'ensemble des organismes ou associations de personnes handicapées pour défendre leurs intérêts et exprimer leurs besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la mise en application du plan d'action. 	En continu
Finances	Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contribution financière annuelle prévue au plan triennal et récurrent à chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Majorer cette contribution financière. 	2011

11. CONCLUSION

Par l'implication de son comité de travail pour l'élaboration de son plan d'action et par l'implication de ses gestionnaires, ses employés et ses élus, la Ville de Saguenay, travaille ardemment à diminuer au maximum les obstacles qui nuisent à l'intégration et à l'accessibilité universelle des personnes handicapées à tous les services auxquels les citoyens ont actuellement accès. Saguenay désire continuer le travail amorcé vers un objectif tendant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées.

Des efforts ont été mis de l'avant pour faciliter l'adhésion à cette nouvelle culture de penser, en fonction des besoins particuliers des personnes handicapées et de leur accessibilité universelle. Nous constatons que les élus et les employés sont davantage à l'écoute de cette clientèle et trouvent des solutions pour les aider sous différentes formes, pour ainsi faciliter leur intégration.

Nous croyons opportun de signaler que ce plan demeurera en constante évolution et que rien ne nous empêchera d'y apporter des améliorations au fur et à mesure des réalités qui se présenteront. Saguenay mettra tous les efforts nécessaires pour réaliser les mesures envisagées préconisées dans ce plan d'action. Il est cependant important de souligner que l'élimination des obstacles à l'intégration pleine et entière des personnes handicapées s'effectuera par étapes selon les capacités financières de la ville.

Le plan d'action sera rendu public en version électronique sur le site Internet de la Ville de Saguenay ainsi que transmis à l'Office de protection des personnes handicapées et aux principaux organismes qui en feront la demande. Il sera également diffusé à l'ensemble du personnel de la Ville de Saguenay par le biais de son service Intranet.